

M. CLAXTON: Non. Il n'est pas séparé: il n'a pas été dépensé et il fait encore partie des fonds du Conseil.

M. WALKER: Mais il y a un montant déterminé pour le Québec?

M. CLAXTON: Oui.

M. WALKER: Vous permettez aussi au Québec de toucher les intérêts sur la somme qui lui a été allouée?

M. CLAXTON: Les intérêts n'ont pas encore été alloués aux diverses provinces. Cela est dû à des raisons techniques de comptabilité qu'il est inutile d'exposer ici mais qui font que nous ne voulons pas allouer d'intérêts avant d'être arrivés au moment où chacune des institutions aura touché le plein montant qui lui est réservé.

M. WALKER: Mais une certaine somme a été allouée au Québec, n'est-ce pas?

M. CLAXTON: Oui.

M. WALKER: Quelle est cette somme?

M. CLAXTON: Elle est de \$14,419,900. Elle figure à la page 45 du rapport.

M. WALKER: Merci. Étant donné que le Québec n'a pas encore utilisé cette somme, ne serait-il pas juste qu'on lui alloue aussi l'intérêt qui en découle?

M. CLAXTON: Le Québec aurait droit à l'aliquote, si je ne m'abuse, c'est-à-dire l'intérêt de l'intérêt du montant total.

M. WALKER: Mais la plupart des provinces ont utilisé une partie de leur montant?

M. CLAXTON: Oui, mais aucune n'a touché à l'intérêt.

M. WALKER: Justement: aucune des provinces n'a touché à l'intérêt mais le montant du Québec reste absolument intact. Étant donné que le Québec n'a pas utilisé son montant alors que les autres provinces l'ont fait, cela ne lui donne-t-il pas droit à l'intérêt du montant total qui lui est alloué?

M. CLAXTON: Lorsque viendra le jour, si jamais il vient, où les institutions québécoises retireront leur argent, ces institutions recevront le montant voulu d'intérêt sur l'ensemble du fonds.

M. WALKER: A partir du moment où le montant leur a été réservé?

M. CLAXTON: Non, jusqu'à présent ce n'est pas ainsi que nous avons calculé l'intérêt.

M. WALKER: Je le sais bien et c'est justement pour cela que je pose la question. Vous voyez le point où je veux en venir, n'est-ce pas?

M. CLAXTON: Oui, mais je ne crois pas qu'il y ait de point du tout.

M. WALKER: Vous croyez donc qu'il n'y a aucun point à toutes les questions qui ont été posées ce matin? C'est cela?

M. CLAXTON: Si, mais je crois que les comptables seraient bien plus en mesure de vous expliquer que pour ce qui est de l'administration de l'intérêt, le Conseil l'a toujours ajouté...

M. WALKER: Au fonds général?

M. CLAXTON: En effet, au fonds général.

M. WALKER: C'est juste.

M. CLAXTON: Par la suite, lorsque le fonds général sera redistribué proportionnellement à la population, l'intérêt sera distribué proportionnellement aux montants alloués aux diverses provinces.

M. WALKER: Jusqu'à présent, si le Québec avait dépensé le montant qui lui était alloué, la somme aurait atteint plusieurs millions de dollars. Étant